

Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne



SAEC/AG/6.1/142/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Gymnase Ostermeyer Fermeture de l'équipement

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'organisation d'une manifestation intitulée « Gala de catch »,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du public,

ARRÊTE

Article 1 – Le gymnase Ostermeyer est fermé à toutes les utilisations sportives habituelles du vendredi 16 mai 2025 à 08h00 au dimanche 18 mai 2025 à 20h00 afin de permettre l'installation du matériel nécessaire au bon déroulement de la manifestation, de procéder à l'enlèvement du matériel et au nettoyage.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux directeurs et directrices des écoles, au collège PMF, à Monsieur le Président de l'USL Basket, Monsieur le Président de l'USL Handball, Monsieur le Chef du centre du CIS.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à LILLEBONNE, le 7 avril 2025

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Franck LEMAITRE

VILLE DE LILLEBONNE